



Compte rendu du Conseil Syndical.....
Séance du : 12 mars 2024
À Aulnay-de-Saintonge (17)

Date de convocation : 22 février 2024

Nbre de délégués en exercice : 36 titulaires 19 suppléants

Nbre de voix présentes : 22

Nbre de voix représentées par pouvoir : 3

Nbre de voix n'ayant pas pris part au vote : 0

Nbre de voix décomptées : 25

Secrétaire de séance : Mme Ornella TACHE

L'An Deux-Mille-Vingt-quatre le douze mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Syndical s'est réuni à Aulnay de Saintonge (17), pour une Assemblée Générale ordinaire sur convocation en date du vingt-deux février deux mille vingt-quatre. La séance est présidée par Monsieur Frédéric EMARD, Président en exercice. Mme Ornella TACHE est nommée secrétaire de séance, ce qu'elle accepte.

Membres du SYMBO Présents / Excusés / Représentés

Délégués titulaires				Délégués suppléants	
Conseil Départemental de la Charente-Maritime : 5 voix					
ALOE Caroline	P	DE ROFFIGNAC Françoise	P	DUCROCQ Marie-Karine	E
GAY Gilles		GODINEAU Jean-Claude		VILLAIN Stéphane	
CHEDOUTEAUD Stéphane	P				
Conseil Départemental des Deux-Sèvres : 3 voix					
BARILLOT Dorick		MAUFFREY Philippe		MISSIOUX Marie-Pierre	
FOUILLET Olivier					
CDC Vals de Saintonge : 14 voix					
DUGUY Jean-Luc	P	POINOT-RIVIERE Annie		HAREL Bruno	
GOGUET Jacques	P	GIRAUD Thierry	P	FERRU Christian	E
VILLENEUVE Alain	P	PERAUD Danièle	E	GICQUEL Roseline	P
GIOVANNINI Marie-Claude	E	GIBAULT Claudie	E	FLOCH-RUJU Valérie	
TACHE Ornella	P	GARNIER Michel	P	LAMARE Rémi	
MOUTARDE Jean	P	GOURRAUD Julien		PELLETIER Michel	E
LEAUD Jean-Luc	P	EMARD Frédéric	P	ALBRECHT Sylvain	
CDC Mellois en Poitou : 10 voix					
BERTHONNEAU Frédéric	P	BERNARDIN Jocelyne	P	HAYE Jean-Marie	
PETIT Patrick		NIVELLE Jean-Pierre		PICARD Marylène	E
BARRE Daniel	P	CACLIN Philippe	P	FOUCHE Jean-Louis	P
NEAU Michel	P	MARTIN Christian	P	GALIGAZON Stéphanie	E
GICQUIAUD Floriane		SABOURIN BENELHADJ Muriel	E	MARTIN François	
CARO : 1 voix					
BESSAGUET Bruno	R			BURNET Alain	E
CDC Aunis Sud : 1 voix					
BOUTTEAUD Louis	P			BERNARD Micheline	R
CAN : 1 voix					
MOINARD Marcel	R			MARTINS Elmano	
SMAEP 4B : 1 voix					
BOUFFARD Christian	P			POINAS Sylviane	E

Pouvoirs

M Bruno BESSAGUET a donné pouvoir à Mme Ornella TACHE
M Marcel MOINARD a donné pouvoir à Mme Jocelyne BERNARDIN
Mme Micheline BERNARD a donné pouvoir à M Frédéric EMARD

Assistaient également à la réunion

Mme Bénédicte NORMAND – SYMBO
Mme Sandrine CHAUVIN – SYMBO
Mme Cécile LACROIX – Conseil Départemental des Deux-Sèvres
Mme Lysiane CHUPIN – APIEE, Nouvelle République, Concorde

Monsieur Frédéric EMARD, Président, ouvre la séance à 18h35. Après appel nominal des délégués du SYMBO, il a dénombré 22 délégués présents, trois voix représentées et aucune voix ne prenant pas part au vote, soit 25 voix délibératives. Il a donc été constaté que les conditions de quorum étaient remplies. Le conseil syndical était valablement constitué.

Monsieur le Président présente l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- ✓ Validation du compte rendu du Conseil Syndical du 21 novembre 2023
- ✓ Validation du compte rendu du Conseil Syndical du 21 février 2024
- ✓ Présentation et débat sur les orientations budgétaires
- ✓ Revalorisation des frais d'hébergement et de repas
- ✓ Projet de territoire (PTGE) SAGE Boutonne : Demandes de subvention pour le développement de la filière chanvre en Charente-Maritime
- ✓ Questions diverses

Rapport n°1 : Validation du compte rendu du Conseil Syndical du 21 novembre 2023

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Syndical du 21 novembre 2023 a été envoyé par mail aux membres du Conseil Syndical avec la convocation.

Le Président demande si quelqu'un a des questions ou remarques à formuler.
Il n'y a aucune remarque ni question.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil syndical :

- **Approuve le compte-rendu du Conseil Syndical du 21 novembre 2023**

Rapport n°2 : Validation du compte rendu du Conseil Syndical du 21 février 2024

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Syndical du 21 février 2024 a été envoyé par mail aux membres du Conseil Syndical avec la convocation.

Le Président demande si quelqu'un a des questions ou remarques à formuler.
Il n'y a aucune remarque ni question.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil syndical :

- **Approuve le compte-rendu du Conseil Syndical du 21 février 2024**

Rapport n°3 : Présentation et débat sur les orientations budgétaires

Le Président rappelle qu'en vertu de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, avant tout vote du Budget, un débat d'orientation budgétaire (DOB) doit être organisé. Ce débat doit se tenir obligatoirement dans un délai de deux mois avant l'adoption du budget. Il doit faire l'objet d'une délibération spécifique transmise au préfet pour en attester la tenue.

Le Président présente le projet d'orientations budgétaires 2024 qui a été envoyé aux membres du conseil syndical avec la convocation.

Il rappelle que les cotisations statutaires sont fixées dans les statuts.

Il souligne que l'excédent sera utilisé pour le PPG.

Concernant le projet 2024, il souligne les points suivants :

- Sensibilisation / Pédagogie : le Technicien Médiateur de Rivières de la Boutonne amont anime des chantiers avec des collégiens de création de frayères par recharge granulométrique
- Enlèvement d'embâcles :
 - Cela représente une quantité de travail considérable
 - La pluviométrie depuis octobre a dépassé les 1000 mm, ce qui constitue un record. La Boutonne en est à sa quatrième montée des eaux, qui s'est arrêtée juste à temps
 - La tempête Domingo a occasionné des dégâts considérables en termes de chute d'arbres, notamment sur les peupliers ainsi que les frênes déjà atteints par la chalarose

- Le projet de stratégie foncière devrait permettre notamment de travailler sur les zones difficiles à assainir
- Chanvre : Le Président et Thierry GIRAUD sont allés au Salon International de l'Agriculture pour animer le comptoir de Chanvre Nouvelle Aquitaine, avec notamment une cuisinière et un chef étoilé qui faisaient des dégustations avec des produits chanvre. Ils ont échangé à cette occasion avec d'autres producteurs de chanvre hors Nouvelle Aquitaine.

Le Président demande si quelqu'un a des questions ou remarques à formuler.
Il n'y a aucune remarque ni question.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil syndical :

- **Prend acte de la tenue du Débat sur les Orientations Budgétaires 2024 du SYMBO.**

Rapport n°4 : Revalorisation des frais d'hébergement et de repas

Le Président rappelle que le cadre général des conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires à la charge des budgets des collectivités territoriales est défini par le décret n°2020-689 du 4 juin 2020. Ce texte prévoit notamment que les collectivités doivent délibérer à titre obligatoire sur le montant forfaitaire attribués aux agents en mission en matière d'hébergement et de repas.

L'arrêté du 20 septembre 2023 revalorise les frais d'hébergement et de repas à compter du 22 septembre 2023.

Il est donc proposé de fixer le montant forfaitaire de remboursement des frais d'hébergement et de repas dans la limite du plafond fixé par arrêté du 20 septembre 2023.

Le Président demande si quelqu'un a des questions ou remarques à formuler.
Il n'y a aucune remarque ni question.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil syndical :

- **Modifie le règlement intérieur de remboursement des frais de déplacement délibéré le 20 octobre 2020, de la manière suivante :**
 - **Frais d'hébergement par nuit :**
 - **90€ pour le taux de base,**
 - **140€ pour la commune de Paris,**
 - **120€ pour les villes de plus de 200 000 habitants et les communes du Grand Paris,**
 - **Frais de repas : frais réels sur justificatifs dans la limite d'un plafond de 20€ par repas,**
- **Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.**

Rapport n°5 : Projet de territoire (PTGE) SAGE Boutonne : Demandes de subvention pour le développement de la filière chanvre en Charente-Maritime

Le Président présente le besoin d'amplifier le développement de la filière chanvre sur la Trézence -Boutonne à l'échelle départementale, pour une échelle économique pertinente et pour mettre en synergie les initiatives locales.

Pour cela, il est proposé un projet d'animation 2024-2026 avec un budget 2024. Les principaux points de ce projet sont :

- La création d'un réseau départemental
- L'aide à la commercialisation
- Le soutien de la promotion
- La mutualisation d'ingénierie technique et financière.

Le coût du programme pour l'année 2024 est de 45 000 €, incluant :

- 15 000 € pour l'animation qui est déjà financée à 70% par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne au titre du PTGE du SAGE Boutonne,
- 30 000 € d'autres dépenses, de prestations intellectuelles et pour la participation aux salons.

Ces crédits seront prévus au budget 2024.

Il est proposé de demander des subventions d'un montant aussi élevé que possible pour les 30 000 €, auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Départemental de la Charente-Maritime.

En réponse à une interrogation d'Ornella TACHE, le Président indique que des échanges ont lieu entre les groupes de producteurs de la Trézence Boutonne et de Royan-Gemozac-Haute Saintonge, notamment via une réunion organisée par le SYMBO. Il n'a pas connaissance pour le moment d'autres groupes de producteurs structurés. Il souligne le besoin de mutualiser les équipements entre groupes de producteurs. Les 2 groupes sont intéressés pour construire une synergie.

Par ailleurs, le groupe de Trézence Boutonne a défibré la paille chez Chanvre Mellois. Il bénéficiera ainsi de la certification de Chanvre Mellois. Le SIE a participé au défibrage.

Bénédicte NORMAND présente le programme 2024-2026 de développement de la filière chanvre sur la Trézence et la Boutonne, porté par l'association des Cultivateurs de Chanvre de la Trézence et de la Boutonne.

Michel GARNIER s'interroge sur le manque de reconnaissance de la culture du chanvre par la PAC, d'autant plus qu'Alain VILLENEUVE a souvenir d'avoir perçu des aides PAC par le passé pour des cultures chanvre.

Françoise de ROFFIGNAC propose que le SYMBO soutienne le besoin d'aide et de reconnaissance des groupes de cultivateurs auprès de la Région.

Le Président souligne la complexité de la moisson pour le matériel au regard des fibres qui s'enroulent, au point de risquer un départ d'incendie dans la moissonneuse.

Françoise DE ROFFIGNAC et le Président soulignent la dimension historique et patrimoniale du chanvre. Il convient de rechercher si un écomusée en Charente-Maritime dispose d'éléments sur le chanvre.

Le Président demande si quelqu'un a d'autres questions ou remarques à formuler.

Il n'y a aucune autre remarque ni question.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil syndical :

- **Lance le programme d'animation de la filière chanvre en Charente-Maritime,**
- **Autorise le Président à solliciter des prestataires conformément aux règles des marchés publics, pour l'organisation de l'expression des besoins d'animation départementale chanvre, l'étude de marché sur le chanvre, la participation à des événementiels pour promouvoir les produits chanvre, et du pour du conseil en stratégie pour le développement de la filière,**
- **Autorise le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires pour mener à bien cette opération,**
- **Charge le Président de solliciter des financements pour ce projet auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Départemental de la Charente-Maritime,**
- **Inscrit les crédits correspondants au budget.**

Questions diverses

Le Président évoque la dernière crue.

Il envoie à chaque fois des sms régulièrement à tous les élus locaux dont il a les coordonnées pour les tenir informés de l'état de situation.

Il expose, photos à l'appui, la problématique de l'inondation du hameau de la Combe à Fontenet. Florent STAUDT, Technicien Médiateur de Rivières, est venu sur place samedi suite à l'appel du maire, le Président étant retenu par le Salon de l'Agriculture de Paris. Le Président remercie vivement Florent STAUDT pour son intervention un samedi au pied levé, son écoute des habitants et la mise en œuvre des travaux. En effet, lui et le Président ont réhaussé la digue pour lui restaurer sa hauteur d'origine, parfois en rajoutant 40cm.

Le hameau a été détruit pendant la deuxième guerre mondiale. Le maire de l'époque, Ludovic Quintard, avait été déporté. Les maisons reconstruites après la guerre n'ont pas été surélevées comme c'était a priori le cas avant. De plus, dans les années 50 60, les fossés ont été busés ou comblés, vraisemblablement sous-dimensionnés. De plus l'aménagement général du bassin versant a augmenté les vitesses d'écoulement. L'UNIMA a réalisé pour le SYMBO une étude sur la base de la crue de 1982 suivie de travaux par la constitution d'une digue et d'un passage busé, en accord avec le propriétaire de la prairie concernée. L'équipement a bien fonctionné lors de la crue de 1994.

Depuis, la prairie a été retournée et la digue s'est affaïssée.

En 2000, l'eau a coulé dans les rues mais sans inonder les maisons.

Là, 3 maisons ont inondé. Les habitants sont choqués, ce qui est tout à fait compréhensible.

A la demande des habitants et du maire de Fontenet, le SYMBO va réaliser une étude hydraulique pour voir comment faciliter l'écoulement de la zone de rétention, sachant que 1500 à 2000m³ maximum pourraient être évacués alors que le débit du fossé peut atteindre 1 à 1.5m³/s.

Le Président réfute l'article de l'Angérien et la page facebook de la commune.

Stéphane CHEDOUTEAU demande si la zone d'expansion de crue était une zone humide.

Les membres du conseil syndical estiment que de prime abord un échange amiable serait une solution plus simple qu'un ouvrage de décharge. Si la parcelle était en prairie, c'était peut-être en raison de son inondabilité. D'autant plus que la terre est argileuse.

Par ailleurs, le Président rappelle qu'il participe à l'audio-conférence de la cellule de crise du Préfet tous les soir. Il a présenté à cette occasion la problématique de la Combe. La Sous-Préfète est venue en conséquence

voir les travaux sur la digue réalisés par le SYMBO et échanger avec les habitants et les élus locaux de Fontenet et d'Asnières, commune riveraine.

Une habitante de la Combe a transmis au SYMBO des photos aériennes pendant la crue qui sont très explicites.

Le Président rappelle que les agents de la régie du SYMBO interviennent 3 à 4 fois par semaine pour dégriller, avec une attention particulière sur les secteurs sensibles comme celui-ci.

Stéphane CHEDOUTEAU rappelle la montée en charge de cet automne à Saint Pardoux car quelqu'un avait bouché une buse, ce qui a entraîné l'inondation de maisons à l'amont.

De même, le Président évoque l'inondation de maisons à Fossemagne en raison d'un particulier qui a remonté un ouvrage que le Technicien Médiateur de Rivières avait maintenu baissé. Une solution a été trouvée pour le problème ne se pose plus.

Le Président remercie vivement les Techniciens Médiateurs de Rivières et les agents de la régie pour tout le travail fait cet automne-hiver face à ces situations exceptionnelles de tempêtes, pluies et inondations.

Il évoque également la problématique du village de Blouc à Migré, qui est à l'aval d'un rejet de l'A10 sans bassin de rétention. Il a évoqué le sujet auprès du Préfet et de la sous-préfète. Il va organiser une visite terrain et tiendra informé les membres du conseil syndical.

Jocelyne BERNARDIN et Lysiane CHUPIN soulignent les débits à Secondigné ce week-end, où le débit de la Belle double après l'exutoire du fossé de Brulain.

Le Président souligne l'importance de ralentir les écoulements sur les bassins versants via des solutions fondées sur la nature, comme des haies, du retalutage,... afin de générer des sortes de mini retenues qui durent quelques heures et évitent des problématiques à l'aval.

Le SYMBO est en train d'expérimenter un réseau météorologique précis, qui serait utile pour mieux anticiper les inondations.

Le Président demande à l'assemblée s'il y a d'autres questions.

Il n'y a pas d'autre question diverse.

Le Président remercie l'assemblée et clôt la séance à 20h00.